Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100712-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 07 octobre 2026

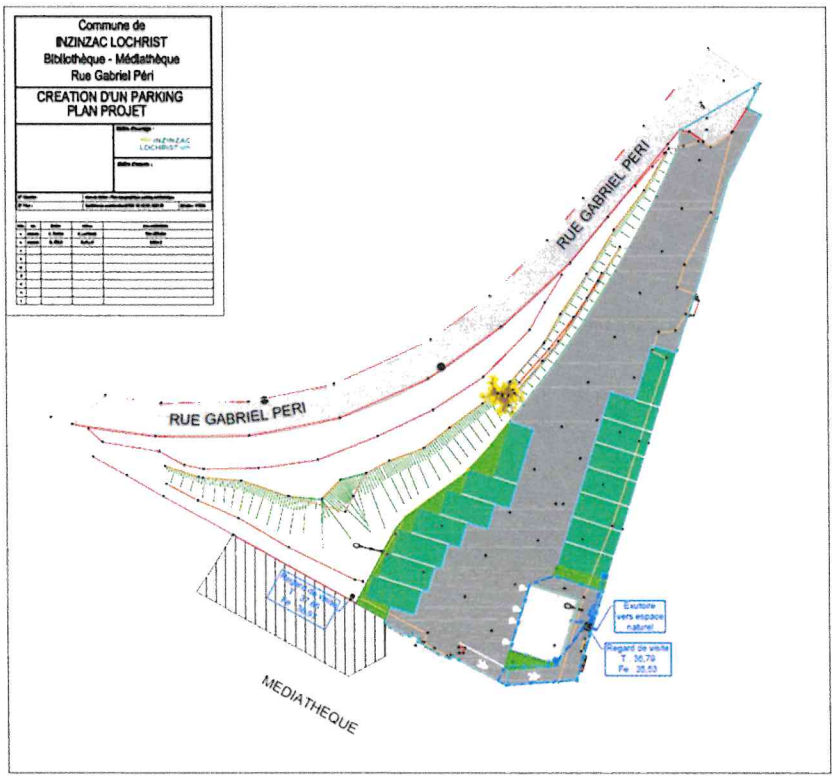
La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Absent(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	30 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Aurore BRACQ

12 - PROJET – Travaux d'aménagement du parking de la médiathèque – Approbation du projet et Demande de subventions – Lorient Agglomération Gestion Intégrée des Eaux Pluviale (GIEP) –

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement des 740 m² de parking de la médiathèque selon le plan projet ci-dessous pour un montant estimé à 32 809.31 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100712-DE



Les travaux sont éligibles à la PST du Département du Morbihan à hauteur de 20% de la totalité des investissements réalisés.

La conception des aménagements a intégré autant que possible le principe de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Ainsi, certains travaux comme la fourniture et pose de sols drainants sur 190 m² s'inscrivent donc dans les travaux subventionnés par **Lorient Agglomération** au titre de leur politique environnementale pour un montant estimé à 13 202.06 € HT.

Ce dispositif permet de solliciter une subvention jusqu'à 30% des dépenses éligibles et restants à charge une fois les subventions déduites. Après le retour de tous les Co-financeurs, le plan de financement prévisionnel sera ajusté dans le respect de l'économie générale du projet et représenté alors au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dispositif de subvention Gestion Intégrée des Eaux Pluviales porté par Lorient Agglomération ;

Vu le dispositif de subvention PST porté par le Conseil Départemental du Morbihan ;

Vu le projet communal d'aménagement du parking de la médiathèque ;

Considérant que certains éléments du programme de travaux figurent parmi les opérations susceptibles d'être accompagnées financièrement par Lorient agglomération au titre de sa politique GIEP ;

Sur proposition du Bureau municipal après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du parking de la médiathèque et ses composantes de Gestion Intégré des Eaux Pluviales

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme il suit afin d'optimiser les financements extérieurs

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100712-DE

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Travaux de requalification Parking médiathèque non éligibles GIEP	19 607,25 €	60%	GIEP Lorient agglo (30% des investissement éligibles restants à charge subventions déduites	3 168,49 €	10%
Travaux de requalification Parking médiathèque éligibles GIEP	13 202,06 €	40%	PST	6 561,86 €	20%
			Autofinancement	23 078,95 €	70%
TOTAL DES BESOIN	**32 809,31 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**32 809,31 €**	**100%**

- **SOLLICITE** auprès du Département du Morbihan une subvention à hauteur de 20% de l'opération.
- **SOLLICITE** auprès de Lorient agglomération la subvention la plus élevée possible pour réaliser cette opération soit 30% des dépenses liées à la GIEP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution, ainsi qu'à solliciter tout cofinancement complémentaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement en fonction des montants définitivement attribués par les financeurs, sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du projet.

Délibération adoptée à la majorité (23 Pour et 6 Abstentions)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Aurore BRACQ

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100712-DE